



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2022-072 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION, PORTANT SUR LE FINANCEMENT DE L'ETUDE PRELIMINAIRE DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA GARE DE PONT-CHATEAU**

Le six juillet deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi trente juin deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absente	1

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Arnel MOYON - Mme Eliane RENAUT  
M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND  
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET  
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAUDEAU  
Mme Maddy SAVALLE

**Excusés :**

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)  
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Maddy SAVALLE)  
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

**Absente :**

Mme Lætitia GUTH

**Secrétaire de séance :**

Mme Maddy SAVALLE

**Rapporteur :**

M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances

Les gares « prioritaires » de la région des Pays de la Loire sont directement concernées par les obligations du SDAP (Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée) qui seront respectées dans les délais impartis. Il s'agit de mettre en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées. Les gares prioritaires sont les suivantes : Ancenis, Clisson, Châteaubriant, La Chapelle Sur Erdre - Centre, Savenay.

Au-delà de ces gares prioritaires et conformément aux engagements pris dans la charte d'accessibilité du réseau Aléop, la Région cherche aussi à mettre en accessibilité certaines autres gares de la région, dont Pont-Château.

En ce qui concerne Pont-Château, l'opération vise à améliorer l'accessibilité des quais (réhausse des quais, bandes de guidage...) et des liaisons entre lesdits quais, par la recherche de solutions à coûts réduits.

Une étude préliminaire aura pour objectif de définir le programme et l'estimation du coût de l'opération, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation des études et des travaux de ladite opération. Elle proposera, si cela est pertinent, un ou plusieurs scénarios d'aménagement, chacun accompagné d'une estimation des coûts et d'un calendrier de réalisation.

La proposition est de mener l'étude en deux phases :

- Phase 1 : étude d'opportunité

Cadrage de l'étude, Diagnostic de la situation actuelle, identification et description des scénarii, étude comparative des scénarios

L'enjeu étant d'être force de propositions afin de maîtriser les coûts (nouvelles réponses techniques, les différentes solutions d'aménagement, etc.)

- Phase 2 : étude préliminaire afin de consolider le ou les scénarii retenus pour donner suite à l'étude d'opportunité

Le coût de l'étude est estimé à 100 000 € avec une proposition de prise en charge de la façon suivante :

- Région des Pays de la Loire : 50%
- Etat : 25%
- Communauté de communes du Pays de Pont-Château – Saint-Gildas des Bois : 12.5%
- Ville de Pont-Château : 12.5%

Considérant que la commune de Pont-Château constitue un pôle d'équilibre départemental entre Nantes, Saint-Nazaire, Vannes et Redon et qu'à ce titre, l'accessibilité de sa gare est essentielle ;

Considérant la perspective d'une fréquentation en augmentation constante de la gare de Pont-Château, notamment liée à l'ouverture d'un lycée en 2023 et d'un engorgement routier toujours plus prononcé sur les axes Nantes – Vannes, mais aussi Redon – Saint-Nazaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 27 juin 2022 ;

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite conclue avec la SNCF et la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois, portant sur le financement des études de mise en accessibilité de la gare de Pont-Château, annexée à la présente délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 7 juillet 2022

Le secrétaire de séance,  
Maddy SAVALLE

Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : 7/07/2022  
- De la publication ou notification le : 8/07/2022

*Pièce annexe : Projet de convention relative au financement de l'étude préliminaire de mise en accessibilité de la gare de Pont-Château*

